



Collectif Sans Pesticides

LETTRE D'INFORMATIONS N°12

L'ÉDIT-EAU

Un Collectif très actif.

La tâche est grande mais les choses avancent... Même quand nous nous heurtons à des murs, nous apprenons et sommes toujours plus efficaces et pertinents.

La crise sanitaire nous a aussi frappé en interdisant les réunions pendant une période et en limitant les réunions de groupes trop importants ensuite, nous imposant un fonctionnement pas du tout satisfaisant.

Le groupe de coordination voulait créer très vite une réunion publique pour expliquer comment les événements s'enchaînent et prendre les avis des militants du Collectif. Mais quelle salle assez grande réserver pour avoir assez de monde et respecter les barrières sanitaires ? Une des solutions est cette lettre d'informations.

Parfois, les mots, les sigles semblent incompréhensibles ou abscons mais si on regarde bien, ce sont toujours les mêmes qui reviennent. Qui d'entre nous avait entendu parler de métolachlore, ou de métabolites, il y a cinq ans ?

La connaissance des faits et des dossiers est une des forces du Collectif.

Lisez cette lettre, imprégnez vous toujours un peu plus des informations.

Et donnez votre avis.

La grande affaire en cours, c'est le recours juridique contre l'arrêté préfectoral qui permet de continuer la distribution de l'eau sans mettre en place des mesures réellement efficaces. Il a fallu mûrir le projet, prendre des avis, peser le pour et le contre... A lire dans la suite de cette lettre !

A côté de ça, les liens avec les Coquelicots du 44 se renforcent. Un courrier a été adressé aux nouveaux élus, des contacts ont été pris et des rencontres ont déjà eu lieu avec certaines municipalités. Prochainement le collectif va rencontrer les responsables de Redon Agglo. Des liens se nouent avec plus ou moins de bonheur, mais nous sommes connus désormais. Le Collectif devient un acteur du territoire sur les questions de l'eau et des moyens à mettre en place pour retrouver une eau non polluée.

Une réunion ouverte à toutes et tous est proposée le lundi 19 octobre à Guémené, dans la grande salle, place du Nord à 20h00. Cette réunion permettra de faire le point sur la situation. La jauge de la salle sera limitée à 82 personnes, des mesures sanitaires strictes seront appliquées.

LA SITUATION DU CAPTAGE DE MASSÉRAC

L'eau distribuée sur le territoire de la région de Guémené-Penfao est en partie produite par l'usine d'eau potable de Paimbu à Massérac. Depuis janvier 2016, les analyses ont révélé des dépassements réguliers des limites de qualité pour l'ensemble des pesticides et un dépassement permanent et important pour au moins un pesticide, l'ESA métolachlore qui provient de la dégradation du S-Métolachlore, un herbicide utilisé pour le désherbage du maïs.

En regardant de plus près les analyses effectuées par l'ARS, des habitants réunis en association, le Collectif Sans Pesticides (CSP), se sont rendu compte qu'une partie seulement des substances chimiques présentes dans l'eau était recherchée. Les métabolites, molécules de dégradation des pesticides, dont certains considérés comme perturbateurs endocriniens, ne sont pas recherchés dans la majorité des analyses.

Alors que l'article R. 1321-7 du Code de la santé publique impose de prendre le plus rapidement possible les mesures correctives nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau, les élus locaux en charge de la distribution de l'eau, le syndicat départemental d'eau potable de Loire-Atlantique (Atlantic'Eau), les différentes administrations concernées, ont laissé perdurer cette situation jusqu'en 2020, sans juger utile de mettre en place de réelles mesures susceptibles d'améliorer la qualité de l'eau.



Suite à la demande à retardement d'Atlantic'Eau, le préfet de Loire-Atlantique vient seulement de prendre un arrêté dérogatoire permettant l'utilisation de l'eau de Massérac pendant trois ans.

Au lieu de s'attaquer aux causes du problème, cet arrêté multiplie par deux la quantité du total des pesticides permise dans l'eau du robinet et par six la quantité de S-Métolachlore admise dans l'eau du robinet !

Inacceptable et inadmissible pour le CSP, surtout qu'aucune mesure sérieuse de traitement et encore moins d'interdiction de l'utilisation des pesticides sur les bassins versants n'accompagne cet arrêté.

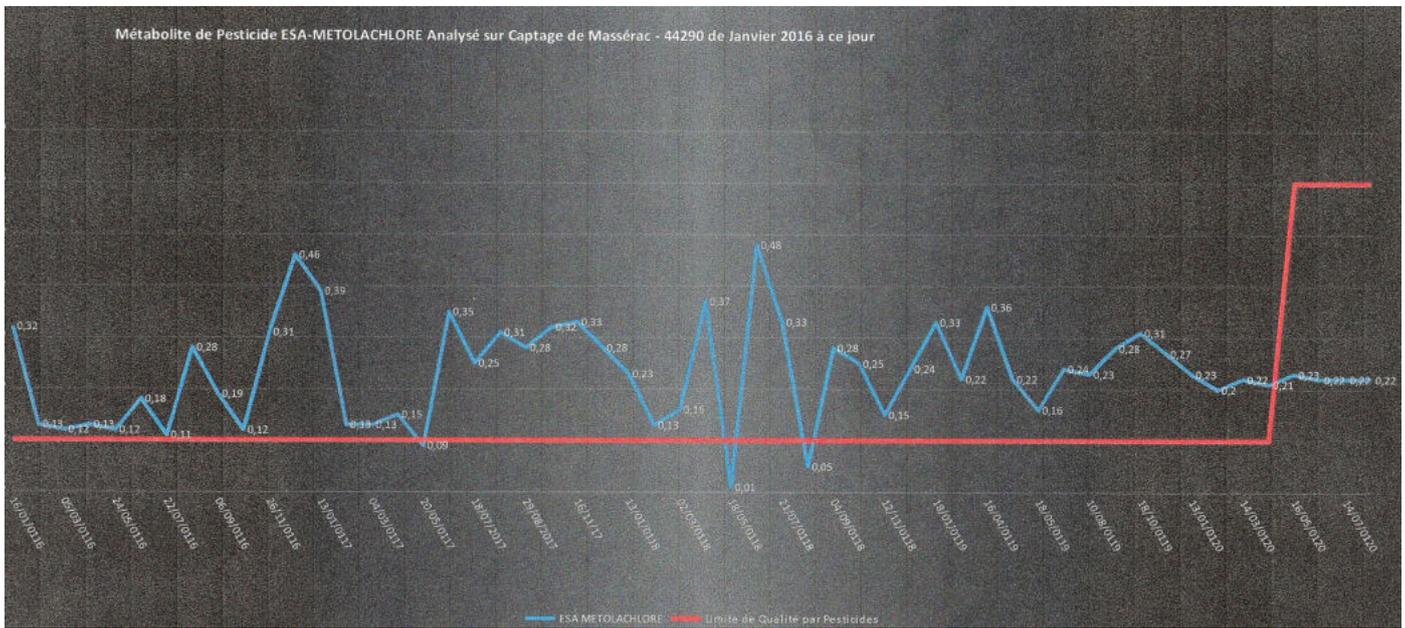
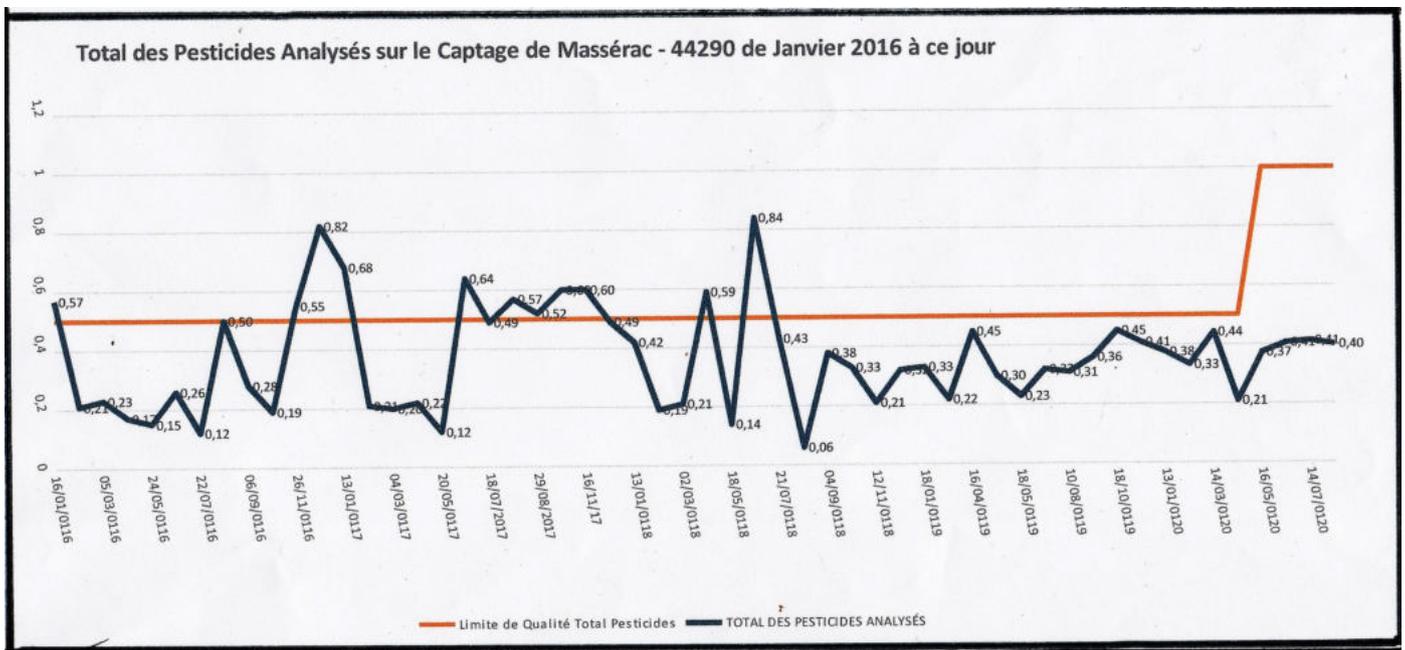
Le CSP a par conséquent pris la décision de lancer un recours au Tribunal Administratif contre cet arrêté.

L'arrêté préfectoral, deux graphiques pour comprendre comment le préfet règle le problème de la pollution de l'eau de Massérac :

Sur les deux graphiques ci-dessous, la ligne rouge représente les limites de qualité admises actuellement partout ailleurs. La limite de qualité pour l'ensemble des pesticides est de 0,5µg, et celle pour chaque molécule est de 0,1 µg.

La dérogation préfectorale du 11 mai 2020 fixe la nouvelle limite pour l'ensemble des pesticides à 1µg et celle pour le métabolite de pesticide ESA-métolachlore à 0,6µg.

Moralité, pas besoin de faire l'ENA pour devenir préfet, une formation en prestidigitacion suffit largement.



LES DEMANDES DU CSP CONCERNANT L'EAU DU ROBINET

1 Des contrôles renforcés de l'eau destinée à la consommation humaine par une mise à jour de la liste des produits recherchés dans les analyses mensuelles en y ajoutant la totalité des molécules (pesticides et leurs métabolites) issues des produits utilisés par les pratiques agricoles sur les bassins versants alimentant le captage de Massérac.

2 L'envoi à la population d'une alerte sur les dangers potentiels à consommer l'eau du robinet, en particulier pour les personnes les plus fragiles, les nourrissons... Ainsi qu'une information sur les pollutions, leurs origines et les solutions mises en action.

3 La mise en place, dans des délais rapides (moins d'un an), d'un système curatif permettant à la population de recevoir une eau, répondant au minimum aux limites de qualité.

4 La possibilité pour la population de trouver des points d'alimentation en eau de consommation humaine acceptable (jusqu'à ce que les analyses indiquent des seuils de qualités réglementaires).

5 Au préfet de Loire-Atlantique de prendre, conjointement avec le préfet d'Ille-et-Vilaine, un arrêté interdisant l'usage de tous les produits phytopharmaceutiques, sur l'ensemble des bassins versants alimentant le captage de Massérac (Loire Atlantique et Ille et Vilaine).



INFORMATIONS DIVERSES

Nos rencontres avec les élus et administrations

Le Collectif a adressé une demande de rendez-vous au Président de Redon Agglo et aux élus en charge de ce domaine. Une délégation sera reçu le lundi 19 octobre à 15h30.

Nous rencontrerons le président de l'agglo, Jean-François MARY, Fabrice SANCHEZ Vice Président d'Atlantic'Eau, Yohann MORISOT, Maire de La Chapelle de Brain et délégué à l'EPTB Vilaine.

Le Collectif a proposé des rencontres à tous les élus des communes appartenant à Redon Agglo et à celles de Marsac et Derval. Notre objectif est de faire connaître la situation de la nappe de Massérac et échanger sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer le plus rapidement possible la situation. Pour l'instant, nous avons été reçus par les municipalités de Plessé et de Conquereuil, la rencontre avec les élus de Marsac est prévue le 14 octobre prochain. Une seule fin de non-recevoir pour le moment, celle du maire de Derval qui n'a pas de temps à nous consacrer.

Coquelicots 44

Une réunion regroupant plusieurs groupes de Coquelicots de Loire-Atlantique s'est réunie le 3 octobre à Nantes. Des gens de Nantes, Carquefou, St Herblain, Sucé sur Erdre, Guenrouet, Pontchâteau, St Brévin étaient présents. Beaucoup de questions sur le devenir du mouvement « Nous voulons des Coquelicots » mais aussi beaucoup d'envies de continuer le combat. Il a été acté la création d'un réseau "Coquelicots 44" qui permettra le passage d'infos, d'actions communes, de communication commune...

Chaque collectif ou groupe coquelicots ou secteur devra désigner deux personnes pour faire le lien avec le 44. Jean-Pierre Gournay de Saint Brévin et Anne Mousseau de Nantes acceptent de continuer à faire le lien et à animer le collectif 44. Il a été retenu l'idée d'une action commune sur le 44, lors de la prochaine semaine d'alternative aux pesticides (<https://www.semaine-sans-pesticides.fr/>) qui se tiendra du 20 au 30 mars 2021.

Carrière du Tahun

Un Collectif Carrière Tahun vient de se créer à la suite du projet de réouverture de la carrière du Tahun à Guénouvry. Une réunion d'information est organisée à Guénouvry (salle municipale) le samedi 17 octobre de 14h00 à 17h00 (présentation par roulement du projet toutes les demies-heures). L'enquête publique est prévue du 19 octobre au 2 novembre en mairie de Guémené. Passage intensif de camion dans le village des rivières et le bourg de Conquereuil, enfouissement de déchets, rejet de volumes d'eau très important dans la nature, bruit et poussières, absence de contrôle public des installations... Beaucoup de questions pour un projet qui paraît démesuré pour les besoins locaux en cailloux.

Réunion Publique

**Le lundi 19 octobre 2020 à 20h00
à la salle des fêtes de Guémené-Penfao.**

Cette réunion a pour objectif de faire le point sur la situation actuelle et sur les actions menées par le CSP: rencontres avec les élus, recours juridiques, propositions d'actions...

*La jauge de la salle est limitée à 82 personnes.
Masques et gestes barrières impératifs.*

SOUSCRIPTION

Aidez nous à reconquérir une eau de qualité pour tous, pour nous soutenir et partager les frais de justice déjà engagés et futurs. Nous aider dans nos actions qui nécessitent de nombreux déplacements et des moyens pour communiquer.

Comment aider financièrement ?

**En Participant à la souscription lancée par le CSP. Toutes les infos :
<https://www.helloasso.com/associations/collectif-sans-pesticides/formulaires/1>**

**En adhérant à l'association :
<https://www.helloasso.com/associations/collectif-sans-pesticides/adhesions/bulletin-adhesion-collectif-sans-pesticides>**

Un grand merci à celles et ceux qui ont déjà participé à cette souscription et à celles et ceux qui compte le faire prochainement,

Association Collectif sans pesticides

<https://www.collectifsanspesticides.fr/>
<https://www.facebook.com/collectifsanspesticides>

